

RÈGLEMENT DU PRIX ENTREPRENEURIAT

Article 1-

La Fondation ISAE-SUPAERO souhaite encourager l'entrepreneuriat des élèves et anciens élèves de l'ISAE par un prix spécial destiné à accompagner un projet entrepreneurial prometteur et innovant, visant de préférence les marchés aéronautique, spatial ou défense.

Article 2-

Sont éligibles des projets portés par des élèves et anciens élèves diplômés depuis moins de 3 ans (*tous diplômes: bachelor, ingénieur, masters et masters spécialisés, docteurs*). Dans le cas où le projet est porté par une équipe, celle-ci doit comprendre une majorité d'élèves ou d'anciens élèves ISAE.

Article 3-

Le nombre de projets lauréats est fixé à un maximum de 3 par an.
Le jury décide de la somme attribuée à chaque projet lauréat en partageant comme il l'entend tout ou partie du montant global du prix (*voir article 8*).
Dans le cas où le projet est porté par une équipe, le prix alloué à l'équipe est versé à la structure (*personne morale*) qui porte le projet ou, à défaut de structure, réparti équitablement entre les membres de l'équipe.

Article 4

Le Comité d'attribution du prix est constitué de 6 membres permanents comme suit :

- Trois représentants de la Fondation ISAE-SUPAERO
 - Le Président (*avec voix prépondérante*)
 - Le Secrétaire
 - Le Trésorier
- Un représentant du Club ISAE-Alumni Entrepreneurship de l'Association ISAE SUPAERO ENSICA Alumni
- Deux représentants de l'ISAE-SUPAERO
 - Un représentant de l'Institut en charge de la Recherche
 - Le chargé de mission Innovation et Entrepreneuriat

Deux personnalités qualifiées extérieures à ces trois structures, cooptées par les membres permanents, peuvent participer au Comité d'attribution du prix, avec voix consultative.

Article 5

La sélection est faite en trois étapes, une étape de présélection et une étape de sélection finale en deux parties (*sélection sur dossier puis sélection finale sur pitch*).

5.1: Présélection

Le dossier de présélection devra comprendre:

- une lettre formelle d'acceptation sans réserve du présent règlement du prix.
- une présentation détaillée de l'équipe (*une page maximum par membre*)
- une présentation du projet en deux pages maximum démontrant son caractère innovant (*technologique, scientifique ou en terme de services*) et prometteur.

Chaque équipe candidate sera informée de la décision du Comité d'attribution du prix après la présélection

5.2 : Sélection finale

Le dossier de sélection devra comprendre:

- une présentation détaillée de l'équipe (*une page maximum par membre*)
- une présentation du projet, en dix pages maximum, démontrant son caractère innovant et prometteur et incluant,
 - la présentation des résultats déjà acquis
 - ainsi que le business plan et la stratégie de développement commercial du projet entrepreneurial.

Les équipes dont le projet est jugé recevable par le Comité d'attribution du prix, sur la base du dossier soumis pour cette sélection finale, devront ensuite le soutenir oralement devant le Comité d'attribution du prix (*pitch de 15mn*) avant décision finale dudit Comité d'attribution du prix.

Chaque équipe candidate sera informée de la décision du Comité d'attribution du prix après la sélection finale.

Article 6

Une attention particulière sera portée par le Comité d'attribution du prix aux éléments suivants :

- ✓ l'intérêt stratégique et sociétal (*quel est le problème que le projet entrepreneurial vise à résoudre-valeur scientifique, technologique ou en terme de services*)
- ✓ la taille du marché potentiel
- ✓ les facteurs de différenciation apportés par l'innovation
- ✓ la création de valeur
- ✓ la qualité et l'expérience de l'équipe
- ✓ la pertinence et la qualité des éventuels partenaires associés au projet
- ✓ le plan de financement face aux besoins en ressources.

Article 7

Les décisions du jury ne sont pas motivées et sont sans appel.

Article 8

Le montant global du prix et le calendrier de soumission, sélection et de remise des prix sont fixés chaque année par la Fondation ISAE-SUPAERO.

Le montant global du prix et le calendrier seront rendus public chaque année via le site de la Fondation ISAE-SUPAERO.

Article 9 :

Les participants auteurs des projets lauréats autorisent la Fondation ISAE-SUPAERO à utiliser, exploiter et diffuser leurs images (*photos /vidéos*) et à publier leurs noms et prénoms sur tout type de support, dont le site internet de la Fondation, sans que ceci ne leur ouvre d'autre droit que le Prix.

Cette autorisation est donnée pour les usages suivants :

- toute opération promotionnelle, consécutive à la remise du prix,
- pour la communication générale (*interne et externe*), les campagnes de collecte de dons et la diffusion des rapports d'activité de la Fondation ISAE-SUPAERO.

Les participants auteurs des projets lauréats autorisent également l'ISAE-SUPAERO et l'Association ISAE SUPAERO ENSICA Alumni à utiliser, exploiter et diffuser leurs images (*photos/vidéos*) et à publier leurs noms et prénoms sur tout type de support, dont leur site internet, sans que ceci ne leur ouvre d'autre droit que le Prix.

Cette autorisation est donnée pour les usages suivants :

- toute opération promotionnelle, consécutive à la remise du prix,
- pour la communication générale (*interne et externe*) de l'ISAE-SUPAERO et de l'Association ISAE SUPAERO ENSICA Alumni et leurs campagnes de diffusion de leurs rapports d'activité.

Ces autorisations sont données pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de remise du Prix.

Article 10 :

Les informations à caractère personnel demandées lors de la soumission des projets sont utilisées par la Fondation pour l'organisation et la réalisation du Prix Entrepreneuriat. Elles sont destinées à la Fondation et à ses partenaires et sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les participants peuvent accéder aux informations les concernant et demander à les faire rectifier ou supprimer dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en écrivant à la Fondation (*Fondation ISAE-SUPAERO, 10 Avenue Edouard Belin BP 54032 31055 TOULOUSE CEDEX 4*).

0-0-0-0-0-0-0-0